



Chambre régionale des comptes
d'Île-de-France

Noisiel, le 7 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les politiques locales de sécurité publique en Ile-de-France *Rapport thématique 2011 de la Cour des comptes,* *sur l'organisation et la gestion des forces de sécurité publique.*

Onze communes urbaines et un groupement de coopération intercommunale, répartis dans six départements de la région Ile-de-France (hors Paris, qui ne possède pas de police municipale), ont été retenus par la Chambre régionale des comptes, pour former un échantillon représentatif¹ de l'enquête, réalisée avec la Cour des comptes, sur l'action des pouvoirs publics en matière de sécurité publique.

Malgré l'élargissement successif des compétences qui leur ont été attribuées par le législateur depuis plus d'une décennie, les autorités locales n'ont pas cherché à impulser une véritable stratégie en matière de prévention de la délinquance. Elles comptent d'abord sur l'action de la police nationale.

Les maires président les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Mais cette instance, qui réunit les partenaires institutionnels de la politique de sécurité publique, sommeille le plus souvent. Les conseils locaux contribuent tout juste à formaliser un échange d'informations, qui s'exerce plus efficacement à l'échelon infra communal de réunions restreintes des professionnels, de la sécurité, de l'éducation et du secteur social.

En Ile-de-France, les policiers municipaux forment 16 % des effectifs de la police. Cette part progresse au cours de la période 2002-2009, sans corrélation toujours avec l'évolution des effectifs de la police nationale dans les communes (les effectifs de la police nationale peuvent avoir augmenté dans des communes pourvues de policiers municipaux, comme à Bondy, et diminué dans d'autres qui n'en possèdent pas, comme à Ivry-sur-Seine).

Les policiers municipaux occupent une part minoritaire (44 %) des effectifs de sécurité des villes (personnels administratifs inclus). Les collectivités recourent volontiers, parce que le coût est moindre, à des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), dont la part progresse (28%). Moins formés que les policiers, et avec un statut précaire, les ASVP sont affectés essentiellement à la surveillance du stationnement et à la sécurisation des sorties des écoles. Ils interviennent aussi en force d'appoint des policiers municipaux.

Dans de nombreuses communes, la police municipale est cantonnée à la surveillance de la voie publique, au contrôle de la circulation, à des tâches de surveillance ponctuelle (marchés et

¹ Vitry-sur-Seine (94), Colombes (92), Boulogne-Billancourt (92), Rueil-Malmaison (92), Bondy (93), Savigny-le-Temple (77), Argenteuil (95), Vanves (92), Ivry-sur-Seine (94), Corbeil-Essonnes (91), Saint-Maur-des-Fossés (94), et la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM - 95).

manifestations festives) et administratives. Cela peut être le cas aussi bien de communes dont les effectifs sont réduits (Bondy, Savigny-le-Temple, Argenteuil, Vanves), que de celles mieux pourvues (Boulogne-Billancourt, Rueil-Malmaison, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine).

Dans cette logique d'emploi minimaliste de la police municipale, essentiellement préventive et de proximité, la coordination avec les forces de sécurité de l'Etat est faible. Les conventions de coordination, prévue par la loi dès lors que la police municipale compte au moins cinq agents, reproduisent le plus souvent un cadre type, sans tenter de l'adapter aux situations locales.

L'évaluation de l'efficacité des polices municipales est souvent compromise par l'absence de définition claire de leurs objectifs et le manque d'indicateurs d'activité exploitables. En outre, les collectivités sont rarement en capacité d'isoler, des dépenses totales, leurs dépenses de sécurité publique. Ces dépenses ont augmenté fortement depuis une dizaine d'années, bien que limitées encore à une fraction faible du budget de fonctionnement des communes, variant en Ile-de-France de 0,8 % (Vitry-sur-Seine), à 3 % (Colombes).

La montée en puissance de la vidéosurveillance, constatée à l'échelon national, ne concerne que 19 % des communes de la grande couronne parisienne (63 communes sur 334). Le coût d'installation unitaire par caméra est compris entre 23 800 € à Argenteuil et 47 400 € à Colombes (le coût moyen pondéré de l'échantillon national est estimé à 36 600 € TTC, subventionné en moyenne à hauteur de 40% par l'Etat). Le coût moyen d'installation très élevé (101 400 € par caméra) de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) est dû à l'investissement initial en fibres optiques, nécessaire pour relier les huit communes de l'intercommunalité au centre de supervision urbain (CSU).

Le coût annuel de fonctionnement par caméra (personnel compris), entièrement à la charge des collectivités locales, va de 5 700 € (Colombes) à 17 300 € (Corbeil-Essonnes). La moyenne pondérée de l'échantillon national est de 7 400 € par caméra et par an.

L'efficacité des systèmes de vidéosurveillance pour la prévention de la délinquance n'est pas évaluée localement. Les effectifs réduits des personnels chargés de la vidéosurveillance, et l'absence de formation spécifique, limitent le temps et la qualité d'exploitation réelle des systèmes (à Corbeil-Essonnes, avec seulement deux agents municipaux chargés de visualiser les images, la vidéosurveillance fonctionne moins d'un tiers du temps).

L'affirmation de l'utilité de la vidéosurveillance repose essentiellement sur des exemples, peu nombreux, d'actes de délinquance repérés et d'aide occasionnelle à l'identification des auteurs. Mais la baisse observée de faits délictueux à proximité des caméras, ne permet pas, en l'absence d'études d'impact élargies, de savoir si dans l'ensemble les faits ont diminué ou s'ils sont commis ailleurs.

Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

Liste des rapports comportant des observations sur le thème de la sécurité publique

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Vitry-sur-Seine** – 30 novembre 2010

[Rapport d'observations définitives](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Colombes** – 19 avril 2010

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#) ; [Réponse 2](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Boulogne-Billancourt** – 07 janvier 2011

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Rueil-Malmaison** – 03 décembre 2009

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Bondy** – 25 juin 2010

[Rapport d'observations définitives](#)

Commune – **Savigny-le-Temple** (Seine-et-Marne)

[Rapport d'observations définitives](#), C.R.C. Ile-de-France, 28/04/2011

[Réponse 1](#)

Date de communicabilité : 20/06/2011

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Argenteuil** – 27 août 2010

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#) ; [Réponse 2](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Vanves** – 04 avril 2011

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Ivry-sur-Seine** – 28 mars 2011

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Corbeil-Essonnes** – 16 mai 2011

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Commune** – **Saint-Maur-des-Fossés** – 08 janvier 2010

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#)

C.R.C. Ile-de-France – **Communauté d'agglomération** – **C.A. de la Vallée de Montmorency (C.A.V.A.M.)** – 15 novembre 2010

[Rapport d'observations définitives](#)

[Réponse 1](#)

Contact presse : Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

6, cours des roches
BP. 226 – Noisiel
77441 – Marne La Vallée cedex 2

Téléphone : 01 64 80 88 88

Télécopie : 01 64 80 87 04

CRCidfcom@idf.ccomptes.fr